Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_08-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-08

SEANCE DU Mardi 03 février 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 0
Votants : 9
Date de la convocation : Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Claude MOREL.*

Absent(s) **:** *Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX.*

Procuration **:** *néant*

Secrétaire de Séance **:** Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2026-08

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_08-DE

OBJET : Devis - Réfection du mur de soutènement du 26 rue La[illegible]

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'affaissement constaté du mur de soutènement situé au 26 rue Laennec, et compte tenu des risques d'effondrement de la chaussée rue des Myrtilles que cette situation pourrait engendrer, il est nécessaire d'intervenir en urgence pour la réfection du mur, afin de garantir la sécurité et la stabilité de la voie.

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions techniques et financières, plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées.

À ce titre, deux modalités d'intervention ont été proposées :

- Une offre globale « tout compris », incluant le terrassement et la réfection du mur de soutènement, présentée par l'entreprise GC3E, pour un montant de 64 223,52 € TTC ;
- Une intervention dissociée par lots, comprenant :
  - le terrassement et les aménagements extérieurs, proposés par *Quentin PAUL – Terrassement et aménagements extérieurs*, pour un montant de 13 488,00 € TTC ;
  - les travaux de maçonnerie pour la réfection du mur de soutènement, proposés par *l'EURL Thépaut Maçonnerie*, pour un montant de 25 440,00 € TTC.

Le montant total de cette seconde solution s'élève à 38 928,00 € TTC.

Considérant l'urgence des travaux pour garantir la sécurité publique et la stabilité de la voie,
Considérant la conformité technique des devis présentés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	9
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la réalisation des travaux de réfection du mur de soutènement situé au 26 rue Laennec, incluant les travaux de terrassement nécessaires.

ACCEPTE la solution dissociée, composée des devis de Quentin PAUL – Terrassement et aménagements extérieurs et de l'EURL Thépaut Maçonnerie, pour un montant total de 38 928,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer chacun des devis précités, correspondant à des prestations distinctes et complémentaires, nécessaires à la réalisation complète de l'opération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/02/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT